



CITATION

Vu le code de la défense, notamment son article D4137-7 relatif aux récompenses,

LE GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE, COMMANDANT DES ÉCOLES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

CITE À L'ORDRE DU RÉGIMENT

l'élève gendarme **TAÏDER Adel**, Nigend : 00466373, du Commandement des écoles de la gendarmerie nationale,

pour le motif suivant :

« Élève gendarme, affecté à l'école de gendarmerie de Tulle (19) qui, le 21 octobre 2022 alors en position de repos, intervient d'initiative avec deux autres élèves gendarmes sur un accident de la circulation routière impliquant trois véhicules.

Premier intervenant, alors que ses camarades prennent en charge une victime et sécurisent les lieux, constate qu'une voiture prend feu et que le conducteur âgé de 68 ans, grièvement blessé à la tête, et presque inconscient, se trouve en danger. Intervient rapidement afin d'extraire la victime de l'habitacle, la place derrière la glissière de sécurité et la fait prendre en charge par un de ses camarades en attendant l'arrivée des secours. Par son intervention rapide et adaptée, au mépris du danger, a permis de préserver l'intégrité physique de la personne tout en surveillant son état de santé jusqu'à l'arrivée des secours.

A fait preuve en la circonstance, d'un dévouement remarquable et de très belles qualités professionnelles qui font honneur à la gendarmerie nationale ».

Décision n° 2229810

Rochefort, le 19 décembre 2022

Pierre CASAUBIEILH

